



69, rue Creuzé  
86100 Châtelleraut  
Tél 06 88 32 01 49  
ldhchatel@ldh-france.org



19 rue de la Tour  
86530 Naintré

**Madame la Préfète**  
Préfecture de la Vienne  
Place Aristide Briand  
86000 Poitiers

Objet : difficultés récurrentes  
dans l'accueil des étrangers en préfecture

Châtelleraut, le 8 juillet 2016

Madame la Préfète,

Lors de la réunion que vous avez organisée le 28 avril dernier, toutes les associations présentes se sont inquiétées de la mise en place pour les étrangers des demandes de rendez-vous par internet et de la réduction de la plage horaire de la plate-forme téléphonique.

Deux mois plus tard la situation se révèle catastrophique et indigne de notre pays.

Il est en effet extrêmement difficile, voire impossible, de prendre rendez-vous par internet. *«Il n'existe plus de plage horaire libre pour votre demande de rendez-vous. Veuillez recommencer ultérieurement.»* semble être le slogan préféré de la préfecture. Il faut se connecter plusieurs fois par jour pour espérer au bout d'une semaine, au mieux, obtenir un résultat qui la plupart du temps crée des difficultés supplémentaires car le rendez-vous proposé, imposé, est postérieur à la période de validité du titre de séjour.

Pire encore, le renouvellement de récépissé a disparu de la liste des demandes de rendez-vous. Il faut aller le chercher via un moteur de recherche...ce qui est pour le moins original. D'autant que le site conseille de prendre rendez-vous un mois avant l'expiration du récépissé, ce qui se révèle impossible puisqu' *«il n'y a pas de calendrier disponible pour effectuer une demande de rendez-vous. Veuillez réessayer ultérieurement»*, avec bien évidemment pour conséquence un rendez-vous après la date de validité du récépissé...

Ces difficultés s'ajoutent à celles créées par la démarche informatique obligatoire pour des personnes ne possédant pas et/ou ne maîtrisant pas l'outil informatique.

Au guichet, ce n'est pas toujours simple. Lorsque la personne n'a pas bien « saisi » le motif de sa visite lors de sa demande, qu'elle se présente au guichet, on refuse de traiter son problème et on la renvoie à internet. Autrement dit on la laisse, de fait, sans papiers pour plus de deux mois.